

## A LA COMMISSION DU VIEUX-PARIS

**Comment protéger les tombes anciennes ?**

La commission du Vieux-Paris qui s'est réunie le 15 janvier sous la présidence de M. Michel Fleury avait émis en 1977 un vœu tendant à obtenir que dans les anciens cimetières parisiens toutes les tombes présentant un intérêt historique ou architectural soient conservées. M. Heuro, directeur des établissements industriels et commerciaux de la mairie de Paris, a précisé que les inhumations dans les cimetières parisiens étaient actuellement inférieures de 30 % à ce qu'elles étaient jadis et que de nombreuses concessions étaient abandonnées.

Recensement

Celles-ci, à moins qu'elles ne présentent des éléments architecturaux intéressants, pourraient être reprises à condition que les concessionnaires utilisent, pour la construction des tombeaux, des matériaux qui ne dénaturent pas l'environnement. Enfin, il est souhaité qu'un recensement de toutes les sépultures soit bientôt entrepris.

D'autre part, après avoir communiqué à la commission les derniers renseignements sur l'immeuble du 3 rue Volta (*Le Monde* du 8 janvier) qui passa longtemps pour le plus ancien de Paris mais qui n'a été construit qu'en 1844, M. Fleury a entretenu la commission d'une très importante découverte archéologique faite au 3 de la rue Amyot, au coin de la rue Lhomond, dans le cinquième arrondissement.

Ce terrain avait appartenu avant la Révolution à une communauté religieuse à laquelle avait succédé les Bénédictines du Saint-Sacrement. Ces dernières l'ont vendu récemment à une société de construction et c'est en procédant aux travaux d'excavation qu'on a découvert 23 puits gallo-romains qui semblaient être, d'après leur contenu, des puits votifs. Mais la découverte la plus remarquable a été faite en bordure de la rue Lhomond où on a pu dégager, ces jours derniers, une petite salle souterraine à laquelle on accède par un escalier de 9 marches. Les murs en parfait état sont creusés de niches qui paraissent être des laraires (chapelles en niches réservées aux Dieux lares). Cette petite construction qui date vraisemblablement du deuxième siècle de notre ère est absolument unique à Paris. Il serait essentiel qu'elle soit conservée. La solution serait de transporter l'ensemble d'une seule pièce au milieu du terrain et de la protéger par une construction annexe. La commission a voté une résolution dans ce sens.

André Jacob